Canadian human rights commission | Commission canadienne des droits de la personne

États financiers 2025-2026

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2
État de la situation financière (non audité) au 31 mars 4
État des résultats et de la situation financière nette (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 5
État de la variation de la dette nette (non audité) 6
États des flux de trésorerie (non audité) 7
Notes aux états financiers (non-audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 8
1. Mandats et objectifs 8
2. Sommaire des principales conventions comptables 9
3. Autorisations parlementaires 11
4. Créditeurs et charges à payer 13
5. Avantages sociaux futurs 13
6. Débiteurs et avances 14
7. Immobilisations corporelles 14
8. Obligations contractuelles 16
9. Passifs éventuels 16
10. Opérations entre apparentés 16
11. Information sectorielle 17
Annexe - Évaluation du contrôle interne en matière d'information financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (non auditée) 19

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Commission canadienne des droits de la personne

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne des droits de la personne (Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations, directives et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission a entrepris une évaluation fondée sur les risques du système de CIRF conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Le résumé des résultats de l'évaluation menée par une firme indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 et un plan d'action se trouvent à l'annexe.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'un audit.

[original signé par]
Charlotte-Anne Malischewski
Présidente
Ottawa, Canada le 4 septembre 2026

[original signé par]
Kevin Petit-Frère
Dirigeant principal des finances

État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en dollars)

	2026	2025
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 980 164	4 413 460
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 144 226	2 043 429
Avantages sociaux futurs (note 5)	721 448	774 349
Total des passifs	**6 845 838**	**7 231 238**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 655 886	4 314 019
Débiteurs et avances (note 6)	585 385	289 914
Total des actifs financiers	**4 241 271**	**4 603 933**
Dette nette	**2 604 567**	**2 627 305**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	-	18 134
Immobilisations corporelles (note 7)	2 167 811	2 777 104
Total des actifs non financiers	**2 167 811**	**2 795 238**
Situation financière nette	**(436 756)**	**167 933**

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

[original signé par]
Charlotte-Anne Malischewski
Présidente
Ottawa, Canada le 4 septembre 2026

[original signé par]
Kevin Petit-Frère
Dirigeant principal des finances

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	Résultats prévus 2026	2026	2025
Charges			
Mobilisation et promotion des intérêts	6 892 337	7 113 449	7 313 474
Plaintes	16 092 950	16 043 787	15 128 298
Conformité proactive	9 857 475	8 960 909	8 946 697
Services internes	16 553 142	17 087 423	16 882 407
Total des charges	**49 395 904**	**49 205 568**	**48 270 876**
Revenus			
Services de soutien internes	2 538 567	1 990 474	1 985 021
Revenus divers	541 849	429 949	428 878
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(541 849)	(429 949)	(428 867)
Total des revenus nets	**2 538 567**	**1 990 474**	**1 985 032**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**46 857 337**	**47 215 094**	**46 285 844**
Financement et transferts du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		41 751 625	41 324 610
Variations des montants à recevoir du Trésor		(658 133)	114 533
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		5 479 496	5 079 520
Transfert d'actifs à un autre ministère ou en provenance d'un autre ministère		37 417	43 393
Total du financement et transferts du gouvernement		**46 610 405**	**46 562 056**
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**604 689**	**(276 212)**
Situation financière nette – début de l'exercice		**167 933**	**(108 279)**
Situation financière nette – fin de l'exercice		**(436 756)**	**167 933**

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2026	2025
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**604 689**	**(276 212)**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	547 288	997 365
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 046 706)	(784 426)
Perte découlant de la radiation d'immobilisations corporelles	(109 875)	(502)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**609 293**	**212 437**
Variation due aux charges payées d'avance	(18 134)	2 257
Augmentation nette de la dette nette	**(22 738)**	**(61 518)**
Dette nette – début de l'exercice	**2 627 305**	**2 688 823**
Dette nette – fin de l'exercice	**2 604 567**	**2 627 305**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**47 215 094**	**46 285 844**
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 046 706)	(784 426)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(5 479 496)	(5 079 520)
Perte découlant de la radiation d'immobilisations corporelles	(109 875)	(502)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	295 471	(147 367)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(18 134)	2 257
Diminution des créditeurs et des charges à payer (note 4)	433 296	20 650
Diminution (augmentation) indemnités de vacances et congés compensatoires	(100 797)	102 575
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	52 901	(28 873)
Transfert d'actifs à un autre ministère ou en provenance d'un autre ministère	(37 417)	(43 393)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**41 204 337**	**40 327 245**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	547 288	997 365
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**547 288**	**997 365**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**41 751 625**	**41 324 610**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non-audités) pour l’exercice terminé le 31 mars

1. Mandats et objectifs

La Commission canadienne des droits de la personne (Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion financière, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP).

La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE). La LCDP interdit la discrimination, et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l’équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également responsable de l’administration et de la mise en application de la Loi sur l’équité salariale (LES) et de la Loi canadienne sur l’accessibilité (LCA). Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Mobilisation et promotion des intérêts

Offrir une voix nationale fiable pour l’égalité au Canada en sensibilisant le public aux enjeux liés aux droits de la personne; en engageant la société civile, les gouvernements, les employeurs et le public afin d’influencer le changement à l’égard des droits de la personne; en surveillant la mise en œuvre du gouvernement du Canada quant à ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Plaintes

Fournir à la population Canadienne un mécanisme permettant de déposer et résoudre des plaintes en vertu de la Loi canadienne des droits de la personne, de la Loi sur l’équité salariale et de la Loi canadienne sur l’accessibilité, et de représenter l’intérêt public dans l’atteinte de l’égalité au Canada.

Conformité proactive

Veiller à ce que les entités réglementées se conforment aux exigences de la Loi sur l’équité en matière d’emploi, de la Loi sur l’équité salariale et de la Loi canadienne sur l’accessibilité, et rendre imputables celles qui ne les respectent pas.

Services internes

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaire pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d’un ministère. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a. Autorisations parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégrés au Plan ministériel 2025-2026. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section «Financement du gouvernement et transferts» de l'État des résultats et de la situation financière nette ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2025-2026.

b. Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c. Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d. Revenus

- Les revenus provenant des services de soutien internes sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement qui a donné lieu aux revenus s'est produit.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de la Commission. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de la Commission.

e. Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

f. Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada à titre de répondant du régime.
- Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble de gouvernement.

g. Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d’obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. La Commission comptabilise un instrument financier lorsqu’il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers de la Commission comprennent les comptes en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d’intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d’intérêts.

h. Actifs non-financiers

Les coûts d’acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d’autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l’exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7.

i. Actif éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d’un ou plusieurs événements futurs. S’il est probable que l’événement futur surviendra ou non, l’actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

j. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opération interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

i. Les services à recouvrements de coût sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

k. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a. Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)

	2026	2025
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**47 215 094**	**46 285 844**
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(5 479 496)	(5 079 520)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 046 706)	(784 426)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(100 797)	102 575
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	52 901	(28 873)
Remboursement des charges des exercices antérieurs	69 102	10 518
Remboursement des charges de programmes	1 320	(722)
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	-	3 677
Redressement des créditeurs de l'exercice précédent	1 068	9 992
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(109 875)	(502)
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	93
Total des coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**(6 612 483)**	**(5 767 188)**
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	547 288	997 365
Augmentation (diminution) des avances aux employés	514	96
Trop-payé aux employés	64 641	45 719
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(18 134)	2 257
Total ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	**594 309**	**1 045 437**
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**41 196 920**	**41 564 093**

b. Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)

	2026	2025
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses du programme	37 052 959	36 993 910
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	10	899
Montants législatifs – Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 838 259	4 941 126
Moins:		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	-	(10)
Autorisations périmées : dépenses de programme	(694 308)	(371 832)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**41 196 920**	**41 564 093**

4. Créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	2026	2025
Créditeurs – autres ministères et organismes	70 961	666 923
Créditeurs – parties externes	778 167	890 302
Total des créditeurs	**849 128**	**1 557 225**
Salaires à payer	3 131 036	2 856 235
Total des créditeurs et des charges à payer	**3 980 164**	**4 413 460**

5. Avantages sociaux futurs

a. Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2025-2026, s'élève à 3 067 456 $ (3 169 238 $ en 2024-2025). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.01 fois (1,02 fois en 2024-2025) les

cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024-2025) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2026, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas financées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligations durant l'année sont les suivants :

(en dollars)

	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	774 349	745 476
Charge pour l'exercice	164 970	204 302
Prestations versées pendant l'exercice	(217 871)	(175 429)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**721 448**	**774 349**

6. Débiteurs et avances

(en dollars)

	2026	2025
Débiteurs - autres ministères et organismes	322 033	99 441
Débiteurs - parties externes	235 925	162 985
Avances aux employées	27 427	27 488
Total des débiteurs et avances	**585 385**	**289 914**
Moins : Provision pour créances douteuses	-	-
Total des débiteurs et avances nets	**585 385**	**289 914**

7. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les

trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique ni les biens situés dans les réserves des Premières nations et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres matériels	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût
(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	2 195 250	208 618	-	(242 896)	2 160 972
Logiciels informatiques	3 652 437	10 089	206 122	-	3 662 526
Autres matériels	433 135	13 600	-	(1 661)	445 074
Améliorations locatives	110 113	-	-	-	110 113
Immobilisations en construction	206 122	314 981	(206 122)	-	521 103
Total	**6 597 057**	**547 288**	**-**	**(244 557)**	**6 899 788**

Amortissement cumulé
(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	1 083 079	513 954	-	(133 021)	1 464 012
Logiciels informatiques	2 343 267	501 466	-	-	2 844 733
Autres matériels	320 858	20 900	-	(1 661)	340 097
Améliorations locatives	72 749	10 386	-	-	83 136
Total	**3 819 953**	**1 046 706**	**-**	**(134 682)**	**4 731 978**

(1) Les ajustements comprennent les actifs en cours de construction qui ont été transférés vers d'autres catégories une fois mise en service.

Valeur comptable nette
(en dollars)

Catégorie d'immobilitsations	2025	2026
Matériel informatique	1 112 171	696 960
Logiciels informatiques	1 309 170	1 023 916
Autres matériels	112 277	104 977
Améliorations locatives	37 364	26 977
Immobilisations en construction	206 122	314 981
Total	**2 777 104**	**2 167 811**

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite sont comme suit :

(en dollars)

	Apparentés	Acquisition de biens ou services	Contrats de location-exploitation	Total
2027	758 160	494 874	178 854	1 431 888
2028	133 592	36 329	186 131	356 052
2029	53 519	21 429	187 058	262 006
2030	19 498	-	25 748	45 246
2031 et exercices ultérieurs	5 000	-	25 748	30 748
Total	**969 769**	**552 632**	**603 539**	**2 125 940**

9. Passifs éventuels

Des réclamations ont été faites auprès de la Commission dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La Commission a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction demeurent nul au 31 mars 2026.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et les

entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeant ou un membre de la proche famille de ces personnes. La Commission a identifié les principaux dirigeants comme étant la présidente et la directrice exécutive.

La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a. Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission :

(en dollars)

	2026	2025
Locaux	2 204 463	2 204 902
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 275 033	2 865 987
Indemnisation des accidentés du travail	-	8 631
Total	**5 479 496**	**5 079 520**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, tels que les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission.

b. Autres transactions entre apparentés avec d'autres ministères et organismes

(en dollars)

	2026	2025
Débiteurs	322 033	99 441
Créditeurs	70 961	666 923
Charges	6 199 593	5 747 067
Revenus	1 990 475	1 985 022

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles de la Commission. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges

engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Les résultats de chaque segment pour la période sont comme suit :

(en dollars)

	Mobilisation et promotion des intérêts	Plaintes	Conformité proactive	Services internes	2026	2025
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	6 308 122	13 864 377	7 474 831	13 700 354	41 347 684	41 528 352
Services professionnels et spéciaux	431 270	983 818	501 823	1 020 360	2 937 271	2 392 611
Locaux	337 064	746 465	395 694	725 240	2 204 463	2 204 902
Locations	3 231	330	108 136	676 607	788 304	831 983
Amortissement des immobilisations corporelles	-	192 689	308 776	545 241	1 046 706	784 426
Information	-	94 098	9 998	131 458	235 554	183 611
Voyages et réinstallations	30 909	90 681	161 057	8 853	291 500	128 769
Communications	9	12 492	212	45 761	58 474	115 858
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 844	27 837	382	18 270	49 333	43 595
Charges liées au matériel	-	-	-	34 577	34 577	28 581
Réparation et entretien	-	-	-	70 827	70 827	27 095
Réclamations contre l'État	-	31 000	-	-	31 000	591
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	109 875	109 875	502
Total des charges de fonctionnement	**7 113 449**	**16 043 787**	**8 960 909**	**17 087 423**	**49 205 568**	**48 270 876**
Revenus						
Services de soutien internes	-	-	-	1 990 474	1 990 474	1 985 021
Revenus divers	-	-	-	429 949	429 949	428 878
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(429 949)	(429 949)	(428 867)
Total des revenus	**-**	**-**	**-**	**1 990 474**	**1 990 474**	**1 985 032**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	**7 113 449**	**16 043 787**	**8 960 909**	**15 096 949**	**47 215 094**	**46 285 844**

Annexe - Évaluation du contrôle interne en matière d'information financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (non auditée)

1. Introduction

Le présent document fournit un résumé de l'information sur les mesures prises par la Commission canadienne des droits de la personne (Commission) pour maintenir un système efficace de contrôle interne sur la gestion financière (SCIF), y compris le système de contrôle interne sur les rapports financiers (CIRF), ainsi que de l'information sur les résultats de l'évaluation et le plan d'action connexe.

Des informations détaillées sur l'autorité, le mandat et les principales responsabilités de la Commission figurent dans le Plan ministériel 2026-2027 et le Rapport ministériel sur les résultats 2025-2026.

1.1 Gestion des contrôles internes

Le Commission dispose d'une solide structure de gouvernance et de responsabilisation pour soutenir les activités d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne qui englobe notamment :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière y compris les rôles et responsabilités des gestionnaires principaux de la Commission en ce qui concerne la gestion des contrôles dans leurs domaines de responsabilité;
- L'adhésion au code de valeurs et d'éthique;
- La mise en place de processus de communication et de formation continus concernant les obligations légales, ainsi que les politiques et procédures visant à garantir une gestion financière saine et des contrôles financiers appropriés; et
- La surveillance de la gestion des contrôles internes ainsi que la présentation des résultats d'évaluation connexes et des plans d'action à la haute direction.

1.2 Ententes de services relatives aux états financiers

La Commission dépend d'autres entités pour l'exécution de certaines opérations figurant dans ses états financiers, comme indiqué dans les paragraphes suivants :

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada est chargé de la gestion centralisée de tous les paiements incluant les salaires, et l'approvisionnement en biens et services, conformément à la délégation de pouvoirs de la Commission, en plus de fournir des services liés aux locaux et de gérer Mes RHGC et Phénix pour la Commission;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Commission des renseignements pour calculer la charge accumulée liée aux indemnités de départ ainsi que des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère de manière centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi; et
- Emploi et Développement social Canada offre une indemnisation des accidents du travail à la Commission.

Certains autres ministères et organismes gouvernementaux dépendent de la Commission pour le traitement de certaines opérations conformément aux ententes interministérielles.

Dispositions spécifiques

- La Commission offre des services de soutien interne à différents ministères et organismes dans le cadre de protocoles d'accord. Ces services englobent divers aspects tels que les finances, les ressources humaines, l'approvisionnement, l'administration et les technologies de l'information. L'information recueillie au cours des évaluations est communiquée aux clients qui bénéficient des services de soutien interne proposés par la Commission.

2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice 2025-2026

Les principales constatations et les rajustements importants requis découlant des activités de l'évaluation de l'exercice 2025-2026 sont résumés ci-dessous.

2.1 Nouveaux contrôles clés ou considérablement modifiés

L'audit a permis de constater que les contrôles internes clés relatifs aux processus opérationnels vérifiés ainsi que les contrôles informatiques fonctionnaient efficacement, mais des améliorations ont été identifiées pour le processus de gestion des actifs. Il n'y a pas eu de nouveaux contrôles clés ou de modifications significatives des processus existants.

2.2 Programme de surveillance continue

Conformément à son plan de surveillance continue par rotation, la Commission a examiné et mis à jour la documentation des contrôles clés en place et réévalué leur efficacité opérationnelle pour les processus opérationnels suivants : les paiements aux fournisseurs, les contrats, et les rapports financiers des processus opérationnels. L'évaluation a conclu que les contrôles clés relatifs à ces processus opérationnels étaient solides et fonctionnaient efficacement. Au cours de l'exercice 2025-2026, des exigences supplémentaires en matière d'approbation ont été introduites dans le processus des contrats afin de renforcer la surveillance de la direction et d'assurer un meilleur contrôle des achats et des dépenses. Toutes les demandes de contrats ou de modifications d'une valeur supérieure à 10 000 $ doivent désormais être approuvées par le chef de la direction générale.

En outre, la documentation des contrôles clés en place et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) ont été réévaluées dans le domaine de la sécurité des TI. Ces contrôles portent principalement sur le cadre stratégique régissant l'utilisation des actifs informatiques par la Commission, la sécurité physique des systèmes contenant des renseignements financiers et les procédures en place pour contrôler l'accès aux systèmes GX, Mes RHGC, Phénix et le Portail des Services de voyage partagés. L'évaluation a révélé que les contrôles clés étaient généralement adéquats, mais que des possibilités d'amélioration avaient été cernées dans les processus liés à l'arrivée et au départ des employés. Il a été recommandé de réviser le formulaire d'arrivée des employés afin de s'assurer que ceux-ci ne disposent que des droits d'accès nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, et de procéder à une révision périodique des comptes d'utilisateur GX, car les droits d'accès de certains anciens employés n'avaient pas été supprimés en temps opportun.

3. Plan d'action

3.1 État d'avancement au cours de l'exercice 2025-2026

La Commission a réalisé l'évaluation annuelle des contrôles internes conformément au plan cyclique de surveillance continue établi lors de l'exercice précédent, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Secteurs de contrôle clés	**Plan cyclique de surveillance continue précédent pour l'année en cours**	**Statut**
Processus opérationnels	Paiements aux fournisseurs	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
	Contrats	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
	Rapports financiers	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
Contrôles généraux en matière de TI	Sécurité des TI	Les contrôles clés étaient globalement adéquats; toutefois, des faiblesses subsistaient dans le processus de départ des employés, certaines autorisations d'accès à GX n'ayant pas été retirées en temps opportun. Il a été recommandé de réviser le formulaire d'arrivée des employés afin de clarifier les autorisations d'accès requises et de procéder à un examen périodique des comptes d'utilisateurs GX pour s'assurer que les autorisations d'accès restent à jour. Aucune utilisation abusive des systèmes n'a été constatée malgré ces lacunes.

3.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan de surveillance continue basé sur les risques de la Commission pour 2025-2026 jusqu'à 2029-2030 est résumé dans le tableau suivant :

Plan cyclique de surveillance continue				**Évaluation de l'efficacité opérationnelle**				
Secteurs de contrôle clés		**Fréquence**	**Classement du risque**	**2025-2026**	**2026-2027**	**2027-2028**	**2028-2029**	**2029-2030**
Contrôles au niveau de l'entité		2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non
Processus opérationnels	Paiements aux fournisseurs[1]	2 ans	Modéré	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Contrats	2 ans	Modéré	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Administration de la paie	2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Gestion des recettes et recouvrement des coûts	2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Établissement du budget et prévisions	2 ans	Modéré	Non	Non	Oui	Non	Oui
	Rapports financiers	2 ans	Modéré	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Attestation du dirigeant principal des finances	2 ans	Modéré+	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Gestion des actifs	3 ans	Faible+	Non	Non	Oui	Non	Non
Contrôles généraux en matière de TI	Gestion des TI et opérations informatique et liée aux réseaux	3 ans	Faible	Non	Non	Oui	Non	Non
	Sécurité des TI (accès d'usager)	2 ans	Élevé	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Gestion du développement d'applications et des modifications liées à ces applications	2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non

Note 1: Les évaluations comprendront le cycle de paiement des dépenses d'exploitation et d'immobilisations.